

Villes pour la vie – villes contre la peine de mort / Cities for life – Cities against the death penalty

L'administration communale de la ville de:

MARTIGNY

Convaincue que chaque commune politique, par la voie de ses propres organes représentatifs, peut œuvrer en tant que sujet collectif pour participer à l'augmentation du niveau de respect de la vie et de la dignité de l'homme partout dans le monde;

Préoccupée par la persistance, dans beaucoup d'Etats, de la pratique inhumaine de la peine capitale;

Sur proposition de la Communauté de Sant'Egidio, fondatrice du réseau de municipalités « Villes pour la vie – villes contre la peine de mort » « Cities for life – Cities against the death penalty », unies dans le monde et en Europe par la volonté commune d'accélérer la disparition définitive de la peine de mort du paysage juridique et pénal des Etats;

Dans le cadre des initiatives prises par la Présidence du Conseil des ministres de la République italienne durant le semestre de présidence du Conseil de l'Union européenne (1 juillet – 31 décembre 2014);

Afin de soutenir tout effort fait en faveur de l'abolition de la peine capitale dans les pays encore rétentionnistes et, comme étape de ce processus, par un moratoire universel sur les exécutions capitales;

En vue de la votation sur la Résolution des Nations Unies pour un moratoire universel sur les exécutions capitales, qui se tiendra à Genève durant le mois de décembre 2014 au sein de la Commission pour les Droits de l'Homme de l'ONU;

Villes pour la vie – villes contre la peine de mort / Cities for life – Cities against the death penalty

Décide:

L'adhésion de la commune à l'initiative de la Communauté de Sant'Egidio "Villes pour la vie – villes contre la peine de mort / Cities for life – Cities against the death penalty" et déclare le 30 novembre Journée citoyenne "Villes pour la vie – villes contre la peine de mort / Cities for life – Cities against the death penalty".

L'administration communale s'engage à faire de cette adhésion un motif de responsabilité accrue vis-à-vis de ceux qui, en raison de la persistance de cette pratique inhumaine et dégradante, sont détenus dans le couloir de la mort. Elle soutiendra de la manière la plus opportune chaque effort entrepris pour l'éradication d'une telle peine de la pratique et de la législation des Etats.

Elle travaillera au sein de tous les domaines relevant de sa compétence afin d'assurer l'existence de lieux adéquats d'information et de sensibilisation sur les motivations du refus d'une telle pratique et sur les progrès de la campagne abolitionniste dans le monde.

L'administration communale fera en sorte que cette adhésion soit connue le plus largement possible.

Pour l'administration communale :

Commune de Martigny
Le secrétaire: Le président:



Date: Martigny, le 17 septembre 2014